

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 12 juillet 2011 à 20 heures.

PRESENTS : M. André DRICOT, Bourgmestre-Président ;
M. Philippe BELOT, Mme Sophie VERHELST, M. Georges DE COSTER, Echevin
(e) s ;
~~MM. Pascal JACQUIEZ, Michel PAULY, Christian HERNOUX,~~
M. Jacques PETITJEAN, ~~Mme Brigitte GILLES, M. Christian LATHURAZ,~~ M.
Christian GUISLAIN, Conseiller (e) s Communaux ;
Mme Sabrina LAUVAUX, Présidente C.P.A.S.
Mme Marie-Paule FAYS, Secrétaire Communale.

M. le Bourgmestre excuse Madame Brigitte GILLES et Monsieur Christian LATHURAZ
Tous les points sont votés à l'unanimité

Le Conseil en séance publique

1° Modification budgétaire n° 1 – Demande de réformation par l’Autorité de tutelle – Ratification de la délibération du Collège communal du 25.05.2011.

RATIFIE la délibération du Collège communal du 25.05.2011 demandant la réformation par l’Autorité de tutelle de la Modification budgétaire n°1 par l’inscription des écritures supplémentaires décrites ci-après :

D.O. - 060/955-01.2011	+ 6.000,00 €
D.E. - 790/724-60 :20100013.2010	+ 5.000,00 €
D.E. - 060/955-51.2011	- 5.000,00 €
D.E. - 104/747-60 :20100014.2011	+ 1.000,00 €
R.E. - 060/99551 :20100014.2011	+ 1.000,00 €

2° F.E. VODELEE : Compte 2010.

EMET un avis favorable à l’approbation du compte 2010 de la Fabrique d’Eglise de Vodelée qui présente un boni de 1.154,05 €

MB 2010

EMET un avis favorable unanime sur la MB 2010 de la F.E. de Vodelée qui consiste en une adaptation interne de crédits sans modification de la part communale.

3° Décision sur extension de la zone Natura 2000 n° BE 35029.

MARQUE son accord pour l’intégration du compartiment 409 (parcelles cadastrées Section A 15p, 15T,16D, 18N, 13D(partie) et 17A(partie) pour une superficie de 5,85 ha) situé à Matagne-La-Petite au sein de la zone Natura 2000 n° BE 35029

4° Décision sur vente de gré à gré d’un terrain rue d’Aubrives à Vaucelles cadastré sect A, partie du n° 47K d’une contenance mesurée de 12 ares 76 centiares.

MARQUE son accord pour la vente de gré à gré d'un terrain de 12 a 76 ca situé à l'arrière de leur habitation, rue d'Aubrives, 4 à 5680 Vaucelles à Monsieur et Madame BOURDOUXHE .

Le chemin n° 4 prolongé par le sentier vicinal n° 21 est exclu de la vente et aucune clôture ne pourra entraver le passage.

Les frais résultant de la vente sont à charge des acquéreurs.

5° DIV. NIVERLEE : Cession terrains SCOHY Lucien à son fils Bernard.

DECIDE Qu'il n'y a aucune objection ni observation à formuler à l'encontre de la cession de bail et que par conséquent il y a lieu de l'autoriser purement et simplement.

6° DIV MATAGNE-LA-GRANDE et MATAGNE-LA-PETITE : Accord de principe sur acquisition parcelles boisées.

MARQUE un accord de principe sur l'acquisition des parcelles boisées situées à Matagne-La-Petite et Matagne-La-Grande, cadastrées section B 540 C, 540 D, 1056 B, 1056 A et 547 pour une superficie totale de 93 a, au prix fixé dans l'expertise de Monsieur DELACRE François.

7° Travaux d'extension de la salle des fêtes de Romerée – Décision de lancer la procédure de marché public de travaux – Approbation du projet – Choix du mode de passation du marché.

DECIDE DE LANCER la procédure de marché public de travaux par adjudication publique pour les travaux d'extension de la salle des fêtes de Romerée, **D'APPROUVER** le projet des travaux et le cahier spécial des charges pour ces travaux ;

8° Chauffage à la salle des fêtes de Romerée - Décision de lancer la procédure de marché public de travaux – Approbation du projet – Choix du mode de passation du marché.

DECIDE DE LANCER la procédure de marché public de travaux par adjudication publique pour les travaux du chauffage de la salle des fêtes de Romerée, **D'APPROUVER** le projet des travaux et le cahier spécial des charges pour ces travaux ;

9° Ratification arrêté de police du Bourgmestre interdisant la baignade dans l'Hermeton.

RATIFIE l'Arrêté de Police du Bourgmestre du 16 juin 2011 interdisant la baignade dans l'Hermeton pour cause de danger.

10° Approbation Avenant n°1 au contrat-programme 2009/2012 passé entre la Communauté Française, la commune de Doische, la Province de Namur et l'ASBL Centre Culturel de Doische.

SIGNE l'avenant n° 1 au contrat programme 2009-2012 passé entre la Communauté Française de Belgique et la commune de Doische, la Province de Namur et l'asbl Centre Culturel de Doische et **S'ENGAGE** à verser au centre culturel une subvention pour 2013 de 42.270 €.

11° Accueil temps libre : Modification ROI.

ADOPTE le nouveau règlement d'Ordre Intérieur pour l'accueil extrascolaire.

12° Projet Transfrontalier INTERREG IV : Garantie de la commune pour le prêt bancaire de 35.000 €.

DECIDE DE SE PORTER GARANT du prêt bancaire de 35.000 € sous réserve que les autres communes partenaires fassent de même et **D'ACCORDER** un subside annuel de fonctionnement de **581,25 €** sur une durée de 4 ans, somme qui est destinée à couvrir les frais bancaires du prêt de 35.000 € sur 4 ans.

13° Motion de soutien en faveur du maintien par la SNCB des gares de Couvin et Walcourt.

DECIDE DE PRENDRE une motion sollicitant le maintien de l'activité actuelle dans les gares de Couvin et Walcourt sur la ligne 132 de la SNCB et sollicitant le maintien de prestations actuelles à la gare de Couvin, lien de mobilité dans la région couvinoise, pôle industriel, commercial, administratif et scolaire.

Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.

La séance du Conseil communal s'étant déroulée sans intervention, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

La séance est terminée, il est 20 heures 30 '
Le Président lève la séance.
